

Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Prolongation du délai de consultation pour la nouvelle loi sur les marchés publics

La procédure de consultation concernant la révision totale de la loi sur les marchés publics a été ouverte par arrêté fédéral du 30 mai 2008 et devait durer jusqu'au 15 septembre 2008. En date du 20 juin 2008, la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a demandé que ce délai soit prolongé jusqu'au 15 novembre 2008. Vu la portée de la nouvelle loi, le Conseil fédéral a approuvé aujourd'hui cette demande.

Renseignements: Ansgar Simon, conseiller spécialisé, Secrétariat général du DFF, tél. 031 325 20 34

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

15 juillet 2008

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DFF. Prolongation du délai de consultation pour la nouvelle loi sur les marchés publics

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.07.2008
Date	
Data	
Seite	5470-5470
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 976

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.